

Homicide à Nzeng-Ayong

Un jeune homme meurt poignardé par des braqueurs

COE

Libreville/Gabon

DEUX jeunes Gabonais ont été interpellés, en début de semaine dernière, par les agents de l'Etat-major de police judiciaire (EMPJ). L'un d'eux, Yvan Liris Mihindou, 25 ans, sans emploi et domicilié à Belle-vue 1, est présenté comme l'auteur présumé du meurtre de Delrich Amvame Ntoutoume, son compatriote du même âge. Boris Nzamba Maboundou, 21 ans, exerçant

comme maçon et domicilié à la cité de la Caisse, est donné quant à lui comme complice probable de cet homicide. Deux autres jeunes soupçonnés dans cette affaire sont activement recherchés.

Yvan Liris Mihindou situe lui-même les faits dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 octobre courant, au carrefour GP, à Nzeng-Ayong, dans le sixième arrondissement de Libreville. Trois de ses compagnons, dont Boris Nzamba Maboundou et lui effectuent dans ce quartier une virée noc-



Photo : COE

Yvan Liris Mihindou (g) et Boris Nzamba Maboundou ont reconnu les faits d'homicide, mais le tribunal devrait faire la part des choses.

turne. Il est environ 3 heures du matin. Sur le chemin du retour, le quatuor croise deux indivi-

us dont Delrich Amvame Ntoutoume. Yvan et ses compères décident tout de go de les déposer de leurs effets. Mais leur plan échoue, lorsque Boris Nzamba se rend compte que la cible, c'est-à-dire Delrich, est son ancien voisin du Pk5. Il demande alors à ses camarades d'abandonner le projet de braquage. Mais dans une certaine confusion, une altercation éclate entre le groupe de délinquants et Amvame Ntoutoume.

Au cours de la rixe, Yvan Liris Mihindou s'arme d'un couteau et assène

deux coups à la cuisse gauche et au dos de Delrich Amvame Ntoutoume, avant de prendre la fuite. Derrière lui, ses compagnons mettent à profit l'état de faiblesse de la victime pour lui faire les poches. Malheureusement, transporté d'urgence au Centre hospitalier universitaire (Chuo), le jeune homme passe de vie à trépas.

Yvan Liris Mihindou et Boris Nzamba Maboundou devraient être déférés devant le procureur de la République dans les tout prochains jours.

Litige foncier entre l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et les populations de Malibé 2, dans la commune d'Akanda

La mairie sur le site pour procéder à un état des lieux

COE

Akanda/Gabon

UN litige foncier oppose, en ce moment, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), via la direction chargée de la protection de l'Arboretum Raponda-Walker, aux populations de Malibé 2. La situation est si explosive que le maire du premier arrondissement de la commune d'Akanda, Ernest Ogandaga, s'est rendu sur place, en fin de semaine dernière, pour connaître ce dossier.

Les populations habitant Malibé 2 disent être l'objet des menaces d'expulsion de la part des agents des parcs nationaux, quand bien même elles affirment être installées sur ces terres depuis plusieurs décennies. Mais, selon une source proche du dossier, il leur serait, en réalité, reproché d'étendre et ce, de façon abusive, l'îlot villageois. Cette extension anarchique du village, insiste la source, trouve son



Photo : COE

Ernest Ogandaga, maire du premier arrondissement d'Akanda, discutant avec...

origine dans l'occupation désordonnée des terres, non pas des populations autochtones, mais des personnes venues d'ailleurs, certaines d'entre elles n'hésitant pas à vendre des parcelles sur le périmètre protégé, précise notre source. « Ce n'est pas un litige en tant que tel. C'est juste qu'il faut clarifier les occupations des uns et des autres dans la zone de Malibé 2. Nous sommes donc venus constater de nous-mêmes tout ce qui nous a été rapporté, étant donné

qu'il y a un travail qui est en train d'être fait entre les parcs nationaux, l'Arboretum Raponda-Walker, la mairie et certains représentants de la population. Parce que, souvent, entre ce qui se dit et ce qui se fait, il y a un fossé », a, pour sa part, expliqué le maire Ernest Ogandaga.

L'on précise toutefois que certaines enquêtes ont déjà été menées par le passé sur le terrain, afin de situer les responsabilités des uns et des autres. Ces enquêtes auraient donc ré-



Photo : COE

... les populations riveraines.

vélé un développement fulgurant, à moins de 50 mètres du village Ivinda. À preuve, des bâtiments d'un certain standing s'élèvent actuellement au cœur de l'arboretum Raponda-Walker. D'où la pression exercée sur les populations riveraines pour mettre un terme à l'occupation illégale des terres.

RÈGLEMENTATION DOMANIALE « L'arboretum est régi par les textes. Il va falloir que nous puissions, avec leurs techniciens, les populations et les villageois,

délimiter les îlots villageois, afin qu'ils soient versés dans le domaine communal et géré par la mairie. Les limites étant fixées et les îlots étant délimités, les populations s'installeront harmonieusement », a assuré le maire.

Il relève que les populations s'insurgent, à leur tour, contre l'interdiction qui leur est faite de mener des activités agricoles à l'intérieur du site querellé. Une situation à laquelle l'édile de l'arrondissement a apporté de plus amples

explications.

« Dans une aire protégée, il y a des activités qui sont prohibées. Ceci étant, nous sommes en train de voir avec les parcs nationaux comment circonscrire un périmètre à l'intérieur duquel les populations de la zone pourront pratiquer l'agriculture, sans que ces espaces ne soient versés dans le domaine privé de ces personnes. Ils resteront la propriété de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) », a précisé M. Ogandaga.

Plusieurs interrogations demeurent cependant, à l'instar de celle-ci: les agents de l'ANPN menacent-ils les villageois d'expropriation? « À ce niveau, nous mènerons aussi des enquêtes. Les villageois resteront là où ils sont et on va mieux organiser les choses de telle sorte que des titres d'occupations leur soient transférés, afin que cela cadre avec la réglementation domaniale en vigueur », a conclu M. Ogandaga.

Incendie à Port-Gentil

Deux maisons consumées à Saint-Paul

SYM

Port-Gentil /Gabon

LE quartier Saint-Paul, à Port-Gentil, a été, dernièrement, le théâtre d'un incendie d'une rare violence qui a fait des dégâts matériels très importants. Quand bien même on ne déplore aucune perte en vie humaine.

L'origine de ce sinistre demeure encore inconnue, mais l'enquête en cours permettra certainement d'en savoir plus sur cet incendie qui a fait de nombreux sans-abri. Il faut,



Photo : Koumouss

Cette maison obstruant le passage a contraint les pompiers à garer leur véhicule loin du lieu du sinistre.

cependant, non seulement saluer la promptitude des sapeurs pompiers, mais

aussi louer le courage et la solidarité des habitants du quartier, qui ont utilisé



Photo : Koumouss

Le feu ravageant tout sur son passage.

tous les moyens à leur portée pour sauver certaines maisons mitoyennes me-

nacées par les flammes. Autant on déplore la qualité des matériaux (de for-

tune) utilisés pour la construction des habitations parties en fumée - ce qui a favorisé la propagation rapide des flammes -, autant il faut condamner l'incivisme des riverains qui choisissent le plus souvent le chemin le plus facile.

En effet, le camion des sapeurs pompiers n'a pas pu accéder au lieu du drame, parce qu'un compatriote a érigé sa terrasse qui obstrue complètement le passage. Ce qui a contraint les soldats du feu à se garer loin de leur zone d'intervention.